



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Décision du Tribunal administratif du Québec

LES OPÉRATIONS DE L'USINE BILLOTS SÉLECT SE RELOCALISENT, LE SITE ACTUEL SERA VALORISÉ

Lac-Mégantic, le lundi 20 mars 2017 – La Ville de Lac-Mégantic ne fera pas appel de la décision du Tribunal administratif du Québec qui lui ordonne de verser une indemnité de près de 7,1 millions de dollars et de céder le bâtiment d'Atlantic Cèdre dans le parc industriel pour permettre la relocalisation de la scierie Billots Sélect.

« La décision du TAQ concernant l'expropriation de Billots Sélect est somme toute une bonne nouvelle pour l'économie de la ville de Lac-Mégantic. Les autorités ont négocié activement pendant plus de 2 années afin de relocaliser l'entreprise dans le parc industriel. Ils supportent aujourd'hui la volonté du propriétaire M. Roch Grenier de se relocaliser ce qui contribuera à la création d'emplois à Lac-Mégantic », a exprimé le maire de Lac-Mégantic, M. Jean-Guy Cloutier lors d'une conférence de presse tenue sur le site de l'ancienne usine Billots Sélect.

M. Cloutier ajoute qu'il était de sa responsabilité d'accueillir favorablement cette décision. Il considère que le secteur forestier est un secteur important pour l'économie de la région et la relocalisation de la scierie Billots Sélect à Lac-Mégantic créera de l'emploi dans ce domaine. Ce changement de vocation du bâtiment transformera le visage du quartier Fatima. De plus, il réitère que lui et son équipe font tout en leur pouvoir pour ne pas ajouter à la charge financière des contribuables.

« Nous tournons une autre page des contrecoups de la tragédie ferroviaire de juillet 2013. Nous regardons maintenant l'avenir de ce site avec optimisme. Nous avons le projet de revaloriser ce lieu au cœur du centre-ville entre autres en utilisant et en transformant le bâtiment pour y accueillir le Centre magnétique, le Marché public et un espace pour les jeunes. Nous projetons de réaliser ce projet afin de mettre en valeur le patrimoine et les valeurs de l'entrepreneuriat, la famille et l'innovation; des valeurs que nous croyons que partage aussi M. Grenier. Ainsi, nous sommes d'avis que M. Grenier se fera un ambassadeur de ce nouvel espace d'incubation et d'accélération entrepreneurial », a expliqué Mme Marie-Claude Arguin, directrice générale de la Ville de Lac-Mégantic.

« M. Grenier a maintenant la possibilité de se tourner vers l'avenir et de transférer ses équipements vers l'ancien bâtiment de l'usine Atlantic Cèdre. Soyez assurés que nous supporterons ses efforts et nous serons au premier rang pour l'inauguration de la nouvelle usine Billots Sélect », a soutenu Mme Arguin.

Un projet structurant pour la revalorisation du site

Depuis 2014, la Ville de Lac-Mégantic porte une réflexion quant à l'avenir du bâtiment Billots Sélect. Parallèlement aux discussions pour une relocalisation permanente, plusieurs citoyens ont développé un projet rassembleur pour ce site.

« Ce projet contribuera lui aussi à la relance économique de la région. Il est très important pour le conseil municipal puisqu'il dynamisera et diversifiera notre économie », a expliqué le maire M. Jean-Guy Cloutier.

« En tenant compte de la superficie et de la structure du bâtiment, la Ville avec plusieurs partenaires a le souhait de redonner cet espace aux citoyens. Sa localisation ainsi que son emplacement au cœur d'un quartier à vocation commerciale et résidentielle sont l'endroit idéal pour marquer la relance économique et permettre à la Ville d'améliorer la qualité de vie des jeunes âgés entre 12-25 ans », a ajouté Mme Arguin.

Une fois réaménagé dans un esprit de développement durable, le bâtiment qui permet la relocalisation permanente et l'expansion du Centre magnétique et du Marché public dans un espace multifonctionnel plus grand, mieux adapté aux besoins actuels et prévisibles, ainsi que l'aménagement de l'Espace jeunesse, deviendra une fierté pour les citoyens de la ville de Lac-Mégantic et de toute la région.

En y intégrant plusieurs fonctions sous un même toit, le lieu deviendra également un attrait touristique d'importance pour la ville et sa région. Cet aspect a été démontré par d'autres villes à travers le monde ayant implanté des infrastructures similaires.

« En livrant des solutions novatrices et une expérience unique qui se démarqueront, le projet attirera des entrepreneurs du secteur manufacturier léger d'ici et d'ailleurs, et ce faisant, aidera à soutenir la croissance économique de la ville et de sa région », a expliqué M. Bernard Darche, co-fondateur du Centre magnétique.

L'intégration du Marché public et d'un espace destiné à la vente de produits agroalimentaires locaux et de produits d'artistes et d'artisans permettra à la Ville de soutenir les intervenants locaux de l'industrie tout en encourageant l'achat local.

Rappelons que la scierie Billots Sélect était située en plein cœur du secteur Fatima. Des discussions pour une relocalisation avec les autorités avaient débuté bien avant les événements du 6 juillet 2013. À la suite de la catastrophe ferroviaire, un pont a été construit pour relier les deux rives et une nouvelle artère commerciale a été créée à proximité de l'usine et de la rivière

Chaudière. L'entreprise a eu l'opportunité de poursuivre ses activités jusqu'au mois de juin 2015. À la suite de négociations qui ont échoué, la Ville de Lac-Mégantic s'est vue contrainte d'exproprier Billots Sélect.

-30 —

Éléments tirés du jugement du Tribunal administratif du Québec – 2017 QCTAQ 02319

— Acquisition de l'usine par Roch Grenier en 1986.

— La preuve démontre que dès 1994, BILLOTS SÉLECT est en discussion avec la Ville de Lac — Mégantic pour la relocalisation de l'entreprise.

— Tous les témoins s'entendent pour dire que les parties ont toujours bien collaboré entre elles, mais que pour différentes raisons la relocalisation n'a pas eu lieu.

— L'indemnité de relocalisation fixée par le Tribunal prend donc en considération la cession du bâtiment d'Atlantic aux frais des parties expropriantes au nom de Billots Sélect.

— La somme totale de l'indemnité est de 7 078 279, 84 \$.

Source :

Karine Dubé, responsable des communications

Ville de Lac-Mégantic – 819-583-2441

Sonia Dumont, chargée de communication et marketing

Bureau de reconstruction, Ville de Lac-Mégantic – 819-583-7036